

(VAUCLUSE)

SERVICE URBANISME  
Tél: 04.90.04.37.50  
Courriel : urbanisme@apt.fr

## PRESCRIPTIONS A UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX

DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE L'ETAT

DESCRIPTION DE LA DEMANDE D'AUTORISATION (AT)		Référence dossier :
Déposée le : 22/12/2025 Demande affichée le : 29/12/2025	Complétée le :	AT08400325S0029
Par :	M. ALLARD Frédéric- La Maison Jaune	
Demeurant à :	5, Avenue de la Résistance 84390 SAULT	Rénovation d'un commerce existant.
Représenté par :	M. ALLARD Frédéric	
Sur un terrain sis :	0035 place DU POSTEL 84400 APT	
Références Cadastres :	AV-0065	

### LE MAIRE DE LA COMMUNE D'APT

VU, le code de la Construction et de l'Habitation,

VU, la demande en date du 22/12/2025,

VU l'avis FAVORABLE du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de CAVAILLON en date du 15/01/2026,

VU l'accord tacite des Services de l'Etat en Vaucluse DDT84-SPAH-Unité Soutien et Performance-Pôle Accessibilité en date du 02/03/2026,

## ARRÊTE

### Article 1 :

Les travaux décrits dans la demande d'autorisation de travaux susvisée peuvent être entrepris.

Ils doivent toutefois respecter les prescriptions du SDIS de CAVAILLON émises dans l'avis FAVORABLE en date du 15/01/2026.

Vous trouverez joint au présent arrêté la fiche technique (PE-001) du SDIS rappelant les principales mesures.

Fait à APT, le 2 mars 2026

Le Maire de la Ville d'Apt

ARNAUD-DELOY Véronique

Par délégation du Maire  
Jean ALLAUD  
Premier adjoint



### INFORMATION A LIRE ATTENTIVEMENT

DROITS DES TIERS : La présente décision est notifiée sans préjudice du droit des tiers (notamment obligation contractuelles; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage; règles figurant au cahier des charges de lotissement...) qu'il appartient au destinataire de l'autorisation des respecter.